

[Service Question/Réponse World Sailing sur les Règles de Course à la Voile](#)



**Q&R 2022.010**

*Publiée le 28 novembre 2022*

**Port d'un harnais modifié**

**Situation**

Les règles de classe autorisent l'utilisation d'un harnais d'un poids maximum de 4 kg.  
Un concurrent utilise un harnais qui pesait 2,5 kg à l'achat et 3,9 kg après modification.

**Question**

Sera-t-il considéré comme un équipement dont le but est d'augmenter le poids du concurrent ?

**Réponse**

Cela dépend.

Si le but principal de la modification du harnais est d'augmenter son poids en ajoutant des éléments ou des composants lourds, le port d'un tel équipement sera considéré comme une augmentation délibérée du poids du concurrent et, par conséquent, cela enfreindra la règle 50.1(a), même si le harnais est dans la limite du poids maximum autorisé par les règles de classe.

Le même principe s'applique au port d'un équipement inutilement lourd non modifié.